

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 16 DECEMBRE 2025

Secrétaire: Gérard GAY

Absente: Clara BIELLMANN.

Excusées : Béatrice LAGOUETTE – Sandrine DZIURA – Sandrine VAYSSE

Intervention de Monsieur GAILLARD : Le Responsable Foncier Environnement de LAFARGE Granulats présente l'état d'avancement de l'exploitation du site, les prévisions d'extraction sur les prochaines années, ainsi que le projet de réaménagement final. Il relate la baisse de demande en matériaux, qui en 5 ans est passée de 300 000 à 120 000 Tonnes/an, en lien avec l'activité des secteurs du Bâtiment et des TP. La ressource restante sur Blaignac est d'environ 500 000 T, soit 4 années d'exploitation.

L'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation arrive à échéance en juillet 2026. Afin de terminer l'extraction et réaliser la remise en état du site, M. GAILLARD expose que LAFARGE va déposer auprès de la Préfecture une demande de prorogation à juillet 2030, et précise qu'au vu de la ressource restante, il s'agira d'un ultime report. Les matériaux sont acheminés par tapis roulant traversant des parcelles appartenant à la commune de Loupiac, et dont l'occupation temporaire fait l'objet d'un bail civil. En complément d'un avis sur la prolongation de l'autorisation d'exploitation du site, LAFARGE sollicite donc parallèlement la prolongation de cette occupation du domaine communal. Le conseil donne un avis favorable à la prolongation de la durée d'exploitation, et donne son accord à la prorogation de l'échéance du bail afin qu'elle soit en cohérence avec les besoins d'exploitation du site.

Approbation du procès-verbal de la séance du 17 Novembre 2025 : après lecture ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Révision Loyer : le bail du logement communal du bourg prévoit une révision du loyer au 1^{er} janvier de chaque année. L'évolution de l'indice étant de 1,04%, le montant mensuel est porté de 539,67€ à 545,48€. Le conseil valide cette augmentation.

SAS AGRIENERGIE à AUROS : Cette société, exploitante d'une unité de méthanisation, a déposé pour avis, une demande d'épandage des déchets résiduels sur des terres agricoles dans plusieurs communes du secteur. Concernant les parcelles situées sur Loupiac, le dossier présenté expose que la nature des sols est compatible avec les digestats à y incorporer. Les volumes prévisionnels à l'hectare sont de 20 tonnes en liquide et 15 tonnes de résidus solides tous les deux ans. Le conseil s'interroge sur les moyens d'acheminement de ces matières et de l'incidence possible sur la voirie. Il donne un avis favorable sous réserve d'avoir connaissance des moyens de transport et le cas échéant de mise en place d'un plan de circulation.

GEMAPI : DICRIM & exposition : Le maire expose que le DICRIM – Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs – est un document à destination des habitants, obligatoire pour les communes exposées à des risques majeurs, principalement inondation pour ce qui nous concerne. Il présente un document préparé ; le conseil le valide en l'état.
Par ailleurs le service GEMAPI de la CdC propose une petite exposition itinérante sur l'historique des crues de Garonne, Cette exposition serait sur notre commune en Juin 2026; la salle de la mairie semble correspondre au besoin.

ADELFA 33 : cet organisme qui œuvre pour la lutte contre les fléaux atmosphériques, est en recherche de bénévoles susceptibles d'activer les moyens anti-grêle. Il s'avère qu'un exploitant agricole de la commune est doté de l'équipement nécessaire.

Prévention Routière : cette association sollicite une subvention de fonctionnement. Le conseil donne un avis défavorable.

Local professionnel de santé : La CdC a fait suivre la demande d'un professionnel de santé en recherche d'un local ou d'un terrain constructible, pouvant accueillir une activité médicale. Le conseil porte à connaissance les immeubles actuellement en vente, et susceptibles de correspondre aux besoins de cette activité.

Voirie : Intersection VC4/VC5 : le décalage des voies et le manque de visibilité à l'angle sud/est de l'intersection sont un facteur de danger. La pose d'un «STOP» sur la VC5 sécuriserait ce carrefour qui a déjà fait l'objet d'une collision. Le conseil charge le maire de mener les démarches nécessaires.

Fossés : le maire présente les devis de l'entreprise Trésague pour le curage de fossés :

- le long du chemin rural de «La Chataigneraie»: 650 ml - 1 235 € ht.
- en bordure nord de la VC 5 : 190 ml - 361.00€ ht. NB : un hydro curage des ponts, dont le coût est estimé à 560,00€ ttc, sera vraisemblablement à réaliser. Le conseil valide ces devis.

Motion de soutien à l'épicerie : la Française Des Jeux n'a à ce jour, pas donné la possibilité à l'épicerie de distribuer ses produits. Afin de soutenir la demande de l'exploitante, le conseil formalise et valide un texte de motion.

Questions Diverses : le maire présente plusieurs devis :

- **Horloge église** : lors du remplacement du moteur d'une cloche, est apparue une panne sur l'horloge de gestion de la sonnerie de l'angélus. Le devis de remplacement est de 1 686.00€ ttc.
- **Epareuse** : le moteur hydraulique de cet appareil est à remplacer. Le devis de l'entreprise GELINEAU s'élève à 3 037.94 € ttc.
- **Enrobé à froid** : il s'avère nécessaire de renouveler le stock de ce matériau utilisé pour boucher les «nids de poule». Le lot de 10 bidons de 25 kg coûte 284,89€ ttc.
- **Epicerie** : l'horloge de gestion de l'éclairage extérieur est défectueuse : Le coût de son remplacement est de 240€ ttc.

Le conseil valide ses différents devis.

Vœux à la population : la formule retenue l'an passé est reconduite sur une prévision d'environ 70 personnes.

La séance est levée à 23H35.